



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 septembre 2023 le Règlement autorisant la mise aux normes et le réaménagement de la Maison rouge du Monastère des Ursulines et décrétant un emprunt à cette fin de 13 000 000 \$ (2023, chapitre 95) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 25, 26, 27, 28 et 29 septembre 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 7 novembre 2023.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 23 novembre 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière